Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00371 Publié le 27 octobre 2026

Délibération n° 645-2026/BAPS/DDDT du 27 octobre 2026

Portant transfert d'autorisation de programme au budget de la province Sud - exercice 2026.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 91-2025/APS du 4 décembre 2025 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2026 ;

Vu le rapport n° 214053-2026/1-ACTS/DDDT du 23 septembre 2026,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2026, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le transfert d'autorisation de programme pour un montant de trente-cinq millions (35 000 000) de francs CFP, décrit dans le tableau n° 2026-10, joint en annexe, est opéré au budget de la province Sud pour l'exercice 2026.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00371 Publié le 27 octobre 2026

Délibération n° 645-2026/BAPS/DDDT du 27 octobre 2026

Portant transfert d'autorisation de programme au budget de la province Sud - exercice 2026.

Annexe 1

TABLEAU DES TRANSFERTS D'AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 2026-10
DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD

N° AP/AE	Libellé de l'AP/AE	N° opération	DIR	Montant avant transfert	-	+	Montant après transfert
25-2021-2	PROGRAMME D'ELIMINATION DES DECHETS	26D07143	DDDT	35 000 000		35 000 000	70 000 000
25-2024-1	GESTION DECHETS	07D00526	DDDT	235 000 000	-35 000 000		200 000 000
TOTAL GENERAL				**270 000 000**	**-35 000 000**	**35 000 000**	**270 000 000**